



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2014

- Décide la consultation écrite des propriétaires concernés par le renouvellement des baux de chasse et désigne deux délégués parmi le conseil municipal ainsi que l'estimateur des dégâts gibiers,
- Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation suite à un changement de cadre d'emploi d'un agent,
- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2013,
- Accepte le programme des travaux d'investissement en forêt communale d'un montant de 6.970 € HT,
- Décide la création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour le nettoyage des locaux,
- Désigne les membres de la commission communale des impôts directs,
- Décide de s'opposer au transfert de la police spéciale de la circulation et du stationnement vers la Communauté de l'Arc Mosellan.

Vu pour être affiché le 23 janvier 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 23 janvier 2015

Le Maire,
Pierre ROSAIRE